L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 11 JUILLET 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune adresse ne sera inscrite, sans au préalable, et sans avoir été publiée, à moins qu'il n'en ait été donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. — Une pausse par carré de chaque langage, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré aura DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour plusieurs mois ou années. — Les artisans et personnes tenant magasins ou autres, $60; les Banques, Compagnies d'assurance et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, les tenans et maîtres à bord de vaisseaux, les maîtres de commerce louant à commission, $80. Ces derniers seront exigeant à l'avance et d'avance.

Le privilége des deux dernières aura avis lui limité à un carré chaque jour, et tout le par restant.

LES ANNONCES qui ne seront pas de la nature ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés, etc., ne seront portées que comme appartenant à ceux qui en donneront l'ordre.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront: Si par carré, un chaque insertion;

LES AVIS DE LOTERIES ne pourront être publiés que d'une seule insertion, et devront être payés en conséquence, à raison de $10 par carré.

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, les annonces en articles d'une nature personnelle (lorsqu'elles pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME, ET DE LIN,
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No 12, rue de la Vieille-Levée.
9 juin—1an Nouvelle Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 53, rue des Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises en Masse, par cela qui par petits lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises dont ils seront entre vendues. 24 juin—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
Rue du Canal, No. 81. N. Orleans,
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Medicamens spécifiques, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDES DE SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
☞Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 6 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 43 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches vins, liqueurs, etc., à des prix très modérés. 26 oct

Nouvelle-Orléans.
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRES, CONFITURES.
TABAC.

EMILE LEBLEU,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTATEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café,
Tabacs, Cacao.

A OUNCE de bonne Cigare Seconde en vente, ou marchandises en gros de toute description, ayant droit au Bureau de Consignation, rue des Magasins, No. 29. 31 mai—1an NORRCROSS & FOSDICK, 40 Orevier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—10 juin 1845.

TOUTES les personnes qui pourront avoir des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, et toutes les personnes qui lui doivent, sont invitées à se présenter pour tous les buts et effets de la Compagnie sont transférés conformément à l'acte ci-inclus. Ces choses sont tachant de la Compagnie d'Eclairage au Gaz de la Nouvelle Orléans, sont requises de présenter leurs réclamations dans le délai de trois mois, à compter de ce jour, à la Banque de la Nouvelle Orléans, rue de l'Esplanade.

Par ordre du Bureau de Direction,
11 juin—30 JAMES ROSS, Président.

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
L'soussigné a ouvert à cette ville de Nouvelle-Orléans, un bureau d'agence pour le recouvrement de billets, traites, &c. dans tout les états et villes de l'union. Il se chargera également de toutes affaires qui lui seront envoyées de la ville ou toutes autres; ainsi que d'achats de coton, sucres, et autres produits.

On pourra obtenir des informations de toute description, en s'adressant aux soussignés ci-dessous. Les ordres seront exécutés avec la plus grande promptitude.

L. BERCIER, Père.

Références:
J. Abbey, F. Pascal,
A. A. Peychaud, B. Tio. 29 mai—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MR. IRON, prévient le public qu'il a transporté son établissement de la rue St. Louis, No. 71, où il est présentement, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, No. 102, et continue, comme par le passé, à faire tous les travaux qui se rattachent aux Gaz et décorations, et principalement les articles d'ornement. Il peut les vendre à meilleur marché que personne. Les personnes sont priées de ne pas envoyer chez d'autres ouvriers. 7 juin—1an

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE.—Bureau rue du Canal, No. 43.
Directeurs:
W. A. Gaujot, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBlanc,
F. P. Duconge, Edw. Sheff.
A. Gordon, R. W. Montgomery.
J. G. Hutchinson, Sylvr. Chs. Briggs, Secrétaire.

On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable, et on cas de pertes, les règlemens sont faits avec promptitude et libéralité. 17 mars

Bureau de la Compagnie d'assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.
Capital, Nlle Orléans, 7 juin 1845

A UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie tenue ce jour, conformément à la résolution des directeurs, en date du 7 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Résolu, Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances, organisées et conduites sur la principe d'actions réunies, ou celui d'actions et de mutualité, combinées de peu et respecter de faire une assurance à moins taux que celles des institutions qui sont conduites entièrement sur le principe d'Assurances Mutuelles, n'est en conséquence que dans l'intérêt de cette affaire, de la Compagnie d'Assurance sur la Marine de l'Ouest et le Feu.

Résolu, Que les Directeurs de la Compagnie devront faire réassurer les risques non expirés le premier jour de Juillet prochain, et que les primes reçues par la dite Compagnie à la Compagnie soient réglés, mais dans tous les cas, ces réassurances devront finir le septembre prochain, sur semblables à l'assurance primitive, et avant le bonier qu'elle aura la meilleure méthode et la plus économique pour effectuer ladite réassurance.

F. N. WOOD, Chairman.
DAVID HADDEN, Secrétaire.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
A VIS est par le présent donné que le rôle général de la paroisse de Jefferson, par le soussigné, assesseur de ladite paroisse, qu'il portera dès ce jour 26 juin jusqu'au 1 juillet prochain, il sera à la disposition de tous les contribuables de ladite paroisse, pour y recevoir les déclarations qui pourraient être faites pendant le dit temps, pour les taxes d'Etat et de Paroisse, pour l'année 1845.

Paroisse Jefferson, le 26 juin 1845.
4 juin—6 juil. M. BEAUVAIS, assesseur.

Académie de Danse
PAR J. DEVOTI.
LE VINON DE POLKA.
UNE classe a lieu dans sa résidence, rue des Chartres, No. 103, tous les jeudis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir, pour l'enseignement de la danse et de la haut heures.

La classe de l'Armory du Bataillon Washington, pour les demoiselles et jeunes garçons à leur la mardi, à quatre heures et demie, et le samedi, une leçon à sept heures.

Les élèves de cette classe paieront $5 par mois.

Toutes les danses de caractère sont payables à part.

M. J. Jeannet, ancien maître de danse, a fixé son domicile, et enseignera la danse dans les institutions suivantes:

Mme Grunet, rue Bourbon, N. 40
Miles Aliaud, encoignure Conti et St Joseph
Mme. Baquie, do Royale et Toulouse,
Mme. Zoller, rue du Camp, No. 247.
Au No. 10, rue Dauphine.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisiana, 71, rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, en ville de la Bourse.

A VIS—COURVOISIER & Co, successeurs à Vincent & goute Royale et Orléans, previennent le public que quelques prochain 4 mai, ils feront l'ouverture de leur pavillon, place St. Antoine. Les dispositions prises par l'auteurs à l'égard de cette place les ont mis à même de pouvoir offrir au public les avantages qui seront vivement appréciés. Ayant rajouté les mêmes personnes qu'ils apprécieront à la confection des glaces et sorbets, s'assurer le même patronage qu'ils ont eu si généreusement accordé depuis plusieurs années. 3 mai

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue des Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 193.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires des dames et France, Cooper, de Havre, et Stevens, de Gênes, qui, joints au bel assortiment de Spring et Summer qu'ils ont reçu par navires Whilder Castle et South Carolina, forment le complément de la saison actuelle de printemps et d'été.

GILETS confectionnés à Paris dans les meilleures ateliers; coupes d'étoffes très variées, savoir: double shall, double revers, simple shall, collet droit, forme chevalière, en velours ciselé, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc, uni à rayes satinées, et de diverses nuances.

CRAVATES, en tablier, par S. St. d'Ecosse, cassitha, satin, nouvel article, façonné à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.

GANTS, en fil de France, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, do. en soie également de toutes nuances.

CALEÇONS, à corset, en toile de Flandre et de Silésie, coupe toute nouvelle, dito en tricot coton, article supérieur.

Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux Véritables Pinaud.
14 juin CORDEVIOLLE & LACROIX.

15 juin—1an A vendre en bloc à la convenance des acheteurs, par RICKER & PEARSON, 62, Camp

Nouvelle-Orléans :
VENDREDI MATIN, 11 JUILLET 1845.

CONVENTION A MEMPHIS.—Le 4 de ce mois, une grande convention des Etats de l'Ouest, a dû se réunir à Memphis, Tennessee, pour s'occuper des diverses questions qui intéressent spécialement la vallée du Mississippi.

L'un des premiers sujets qui se sera présenté devant la Convention, c'est l'établissement d'un canal qui relierait le cours du Mississippi au lac Michigan. A ce projet se rattache tout naturellement la défense militaire des lacs, le canal devant être de dimension à recevoir des bâtimens d'un fort tonnage. Depuis longtemps déjà les Etats septentrionaux de la Vallée du Mississippi s'inquiètent de voir la marine royale d'Angleterre naviguer sur leurs lacs; ils voudraient donc que le gouvernement prit des mesures efficaces pour pouvoir en cas de besoin lancer immédiatement sur ces mers intérieures des forces navales capables de tenir tête à nos alliés d'aujourd'hui qui peuvent être nos ennemis demain.

Mais, d'après toutes les probabilités, l'objet principal des discussions de la convention sera la question de l'Orégon. On sait que l'Ouest l'a pris tout à fait à cœur, qu'il la regarde comme *personnelle*, qu'il n'hésitera pas à en faire un *casus belli*. On peut d'ailleurs juger des dispositions de cette partie de l'Union par les résolutions adoptées récemment par la Convention de Springfield, dans l'Illinois, résolutions que nous avons citées, il y a peu de jours. Il est probable que celle de Memphis ne fera guères qu'en reproduire l'esprit. Elle déclarera sans doute aussi que le titre des Etats-Unis à la *totalité* de l'Orégon est incontestable et qu'il ne faut pas permettre à la Grande-Bretagne d'en occuper la moindre partie.

Si quelque chose peut, à l'heure qu'il est, compromettre la pacifique conclusion des difficultés qui existent entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, c'est l'attitude que va prendre l'Ouest. Les négociations entre les deux pays marchent silencieusement, c'est-à-dire quelles n'offrent aucune grave contestation; le gouvernement Américain ne paraît pas y apporter un esprit trop exclusif ni trop envahissant; l'Angleterre y garde des ménagemens; tout semble donc promettre de ce côté une heureuse issue. Il serait fort à regretter que des manifestations trop vives de la part de l'Ouest vinssent faire perdre le fruit de ces bonnes dispositions mutuelles. Or, il ne faut pas se le dissimuler, l'esprit belliqueux de l'Ouest l'emporte en ce moment à des prétensions exagérées; et si les délégués à la Convention de Memphis se contentent de traduire le langage de leurs commettans, s'ils n'ont pas la sagesse de lui donner une forme plus réservée et moins tranchante, s'ils n'ont pas la fermeté de se mettre au dessus de la passion du moment pour veiller aux intérêts du pays, leurs résolutions pourraient mettre le Congrès dans un grand embarras. Nos législateurs se trouveraient en quelque sorte soumis à un mandat impératif auquel peut-être ils n'oseraient pas désobéir; et ils seraient forcés de se départir de cette modération qui ne doit jamais abandonner des hommes d'Etat. Il leur faudrait accepter comme les droits les prétentions les plus exorbitantes, et l'on perdrait ainsi le fruit de premières ouvertures fort sages; l'on renoncerait de gaîté de cœur aux avantages d'un arrangement pacifique que le langage de M. Polk a failli déjà compromettre une première fois.

Voilà, nous le disons à regret, quelles pourraient être les conséquences d'une manifestation trop arrogante des opinions de l'Ouest dans la Convention de Memphis. Nous ne tarderons pas à savoir à quoi nous en tenir sur ce point, et nous nous réjouirons sincèrement si, contre notre attente, cette Convention n'est point sortie des bornes que lui prescrit une sage politique; si elle a eu le bon esprit de laisser au gouvernement général une liberté d'action qui, dans cette circonstance, ne peut tourner qu'au bien de l'Union toute entière.

Le prince Joseph Napoléon Bonaparte et son agent M. Adolphe Maillard, sont, dit-on, à N. York.

Canada—Suivant le Montreal Herald du 27 juin, il y a constamment des troubles et des rixes au Canada, occasionnés principalement par la conduite brutale des ouvriers employés aux canaux.

Le gouverneur Shannon était arrivé à Washington. On assure qu'il va faire un rapport au gouvernement sur les termes en surplus de l'indemnité mexicaine.

Le squelette du serpent de 104 pieds découvert par M. Koch dans l'Alabame, avait été mis dans des caisses à bord de navire *Newark* allant à New York. Nous apprenons maintenant que le *Newark* a fait des avaries et a été obligé de relâcher à Key West. Les caisses contenant le squelette ont été ouvertes; mais qui paiera le droit de sauvetage là-dessus ?

On lit dans le *Canadien* de Québec du 15 juin :—Un accident qui a plongé dans l'affliction, une famille respectable, a eu lieu samedi matin. Comme Mr. Andrew Paterson, Mme. W. B. Lindsey et M. Pemberton Paterson descendaient en voiture la côte qui conduit du Cap-Rouge à Sillery, le cheval prit le mors aux dents, se mit au galop et les versa un peu de la côte. Ils furent tous grièvement blessés; Mme Paterson dangereusement, ayant eu plusieurs fractures."

VOL—Un vol de nuit contenant deux paquets de $5000 chacun avait été envoyé par le steamer Champion de New York à Hartford Connecticut. Pendant la traversée, avant d'arriver à New Haven, la malle de la somme a disparu, mais on ne s'est aperçu du vol que sur la route de New Haven à Hartford. Sur la plainte portée, deux hommes du Champion ont été arrêtés, mais on n'a rien découvert jusqu'à présent.

Un écart de danseuse—Au commencement de l'année 1841, M. Mabille, artiste dramatique, fils du célèbre professeur de danse, a enlevé et épousé Mlle Augusta Williams Maywood, artiste dramatique américaine. Il paraît que l'exaltation de cette jeune lady amena bientôt dans le ménage les scènes les plus fâcheuses; que si qu'il en soit, elle a éclaté par un trait qui paraît tout à la fois la honte de notre artiste, l'excentricité romanesque de l'Américaine et les travers les plus contradictoires de certaine société féminine.

Au mois de février de cette année, les deux époux se trouvaient à Lisbonne où ils étaient engagés au théâtre Saint Charles. Mabil, vers les six heures, Mme Augusta quitte furtivement le domicile conjugal, à la suite d'un acteur du théâtre, laissant à son mari l'étrange lettre que voici :

"Mercredi, le 5 février, 6 heures du soir.

"Monsieur Mabille,

"Dans ce moment-ci, je me trouve dans une position qui ne me permet pas d'habiter plus long-temps votre maison; nos caractères, vous le savez, ne s'accordent guères, et mes affections [depuis longtemps] s'étant placées sur un autre que vous, je juge que notre bonheur mutuel exige mon départ. Je pars donc, je ne dis pas pour être plus heureuse, mais au moins pour éviter, par la suite, vos justes reproches. Je ne vous accuse de rien. Depuis que nous sommes mariés, vous avez toujours fait le devoir d'un bon mari. Malheureusement votre caractère n'a pu me convenir, et avec une autre femme moins exaltée que moi, je ne doute pas que vous ne vous fussiez trouvé heureux.

"Pardonnez moi, je le s'ai pu vous donner le bonheur; je ne sais combien vous aimer votre petite fille, vous la recommanderai donc pas. Seulement, plus tard, ne lui faites jamais connaître les *torts* de sa mère.

AUGUSTA MABILLE, née MAYWOOD."

M. Mabille, après avoir fait constater la disparition de sa femme par le commissaire de France, demandait aujourd'hui la séparation de corps.

Après quelques observations de Me Muller, le Tribunal [1re chambre] a fait droit à sa demande.

Mabille va avait cru opposer une vertu en ignorant une Américaine, a appris aujourd'hui deux choses : c'est que la faiblesse, comme la vertu, est de tous les pays, et qu'une jeune fille qui abandonne son père et mère est bien près à abandonner son mari.

Course à pied—Il devait y avoir le 1er juillet une grande course à pied sur l'hippodrome de Beacon, Hoboken—La distance est d'un mille et le prix $300; et $50 pour la seconde course. Il y a aussi une bourse de $500 pour la plus grande distance parcourue en une heure. Il y a onze concurrens pour la première course et dix-huit pour la seconde.

Singulier verdict—Les jurys rendent quelquefois les verdicts les plus excentriques. En voici un qui n'en laissera aucun. A Washington, un gars est arrêté sous l'accusation d'avoir volé des lettres à la poste. Interrogé, il confesse le fait, et remet la majeure partie des lettres. Cependant lors de son jugement le jury rend un verdict *d'acquittement!*

Mauvis Teviers—On lit dans le Cadix Gazette du 2 courant :

"Il y a quelques jours, dans la ville de Jaffarow, comte de Hattman, Yesse, un individu dont le nom ne nous est pas connu et William Perry, charpentier qui a débarqué parmi nous, se prirent de querelle pour une femme et en vinrent à se battre. Pendant la lutte un nommé Clark, second aussi dans notre voisinage où il exerce la profession de tailleur, intervint et tua Perry d'un coup de *tentoir*. Clark, immédiatement après quitta Jefferson et se réfugia sur l'habitation de Shreveport; mais il fut poursuivi par les amis de Perry, pris et tué, à ce qu'on assure, dans une *cyprière*.

Nous voyons par le Red River Republican que le 28 juin on nommait Robertson, de la paroisse de Rapides à être gouverneur par un nommé McDonald également blessé. *On entire* cependant qu'il n'en mourra pas. McDonald s'est échappé.

ASSOCIATION.—Il existe maintenant sur Buffalo Creek une association sur le plan de la Phalange, appelée "Société de la vraie Inspiration." Elle se compose d'environ cinq cents allemands. La propriété est tenue en commun et administrée par une direction d'après les connexions on cette charte d'incorporation approuvée par la législature. Cette société a fait, dit-on, qu'un noyau destiné à se grossir plus tard. On attend deux cents allemands de plus pendant la saison.

MM. les éditeurs,

Un article a paru dans le *Courrier* d'hier soir, signé par Dominique Bernale fils, dans lequel il dit qu'après que son compte fut réglé, mon fils Emile Prats le prit à part et lui donna que rongé, comme employé de la maison Prats.

Tout ce que contient cet article est complètement faux. C'est moi-même qui, après avoir fait venir Monsieur Bernale père, dans mon bureau, ai réglé le compte de son fils en sa présence et lui ai donné son congé, en lui disant que je ne pouvais garder chez moi un homme qui, malgré le bon accueil que je lui avais fait, cherchait à me nuire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1845.

JOSE PRATS.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Du 9—Pas d'expéditions ce jour.
ARRIVES.
Steamer Lode, Clark, Galveston.
Steamer Neptune, Kendall, Matagorda.
Steamer Harkaway, Ambert, de Louisville.
Steamer Ada, Reed, de Grenada.
Steamer De Soto, Kimball, de Natchez.
Steamer Tulsa, Sturgis, de Louisville.
Steamer Cleo Joyeuse, Kimball, de Fort Jessup.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET DU HAVRE.

	30 LIVERPOOL.		8 HAVRE.
Hibernia, Byrie.....	10 Juin.....	10 Juillet.	
Great Western, Hathorn.....	20 Juin.....	20 Juillet.	

DERNIERES DATES.

Boston.....	Juin 26	Liverpool.....	Juin 2
New York.....	Juin 1	Liverpool.....	Juin 2
Philadelphie.....	Juin 1	Paris.....	Juin 1
Washington.....	Juin 1	Havre.....	Juin 1
Washington.....	Juin 2	Southampton.....	Juin 2
Charleston.....	Juin 3	Liverpool.....	Juin 2
Savannah.....	Juin 31	Liverpool.....	Juin 2
Savannah.....	Juin 31	Havre.....	Juin 2
Galveston.....	Juin 31	Havre.....	Juin 16

DEPART pour absence de la Nouvelle Orléans, M. Ed. BARNETT, de cette ville, qui nous laisse de pouvoirs.
11 juillet—3 on 10j MARC DAVIS.

DEPART pour absence de la Nouvelle Orléans, M. Ed. BARNETT, est nommé fondé de pouvoirs.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1845.
11 juillet—3 on 10j THOMAS BOUDAR.

DEPART pour absence de la Nouvelle Orléans, M. Ed. BARNETT, est nommé fondé de pouvoirs.
Nouvelle Orléans, 9 juillet 1845.
11 juillet—3 on 10j GHERMON JOHNSON.

DEPART pour absence de la Nouvelle Orléans, M. Ed. BARNETT, est nommé fondé de pouvoirs.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1845.
11 juillet—3 on 10j JOHN HAGAN.

EN déchargement un navire St Mary, de New York; un assortiment complet de drogues, de peintures, lesquels se trouvent tout actuellement.
M. DE GOEZ & RIPLARD, 21 Magazine.

GRAINES FRAICHES DE NAVET.
Garantie être de la récolte de 1844
LE soussigné a reçu par le navire de Mary, de New York, un grand assortiment de graines de navet, pour la semaille d'automne.
11 juil W. DINN, 11 Cour Commerce.

PAPIER à Lettre Français—Un petit navet de grand en Par suite de nouvel acte du Congrès sur les poste de Lettres, il y a baisse de 5 pour cent sur les prix, qui sera insérer pour ceux qui voudront bien s'en servir.
PAPIER Florette—Article très supérieur, convenable pour le marché américain, et qui sera offert à un bon marché, en magasin et à vendre par
11 juillet—1m RAYNAUD & FALLON, 16 Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de Cigares, Cabanas, Imperiales, Conchas, Trabucos, etc. etc. en magasin et à vendre par
11 juil J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

TABAC en FEUILLE—De la meilleure Vuelta de Abajo
11 juil J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et jaune, à vendre par
11 juil J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

CIGARES Principe—Variétés à vendre par
11 juil J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE—1 pipe et 1 demi pipe, à vendre par
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

THE—1 caisse de 6 et 12 livres, à vendre par
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

VIN DE PORTO—
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

COGNAC—une pipe, marque Castillon, ayant droit en entrepôt, à vendre par
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

POIVRE, Piment et cubèbe à vendre par
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

LIQUEURS DIVERSES—Chartreuse, Anisette, Curaçoa, Marasquin, rum et cognac
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

VIN SAUTERNE—10 barrils vieux, à vendre par
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

INDIGO—30 serons, à vendre par
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

HUILE DE LIN, thé et tabac—
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

CIRE JAUNE ET VERT—10 caisses à vendre par
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

CUISINE ET CAMPAGNE—A vendre par
11 juil W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.

BUREAU DE SANTE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le bureau de santé étant rapport de la santé publique, a chargé le soussigné de l'exécution de ses ordres, et de la surveillance des navires qui entrent dans ce port.

Le visite du navire aura lieu à 9 heures, A. M. et P. M. Les capitaines ou consignataires devront donner avis de l'arrivée de leurs navires au bureau de santé, rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine.

Le soussigné prendra les mesures nécessaires pour que les navires soient visités sans délai, et pour que les marchandises ne soient débarquées qu'après la visite.

Le soussigné donnera des certificats de santé aux navires qui en demanderont, et qui auront droit d'en obtenir.

Le soussigné prendra les mesures nécessaires pour que les navires soient désinfectés, et pour que les marchandises soient aérées, lorsque cela sera nécessaire